

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 30 mai 2022 à 19H00

- Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Gwennaëlle BOMBART, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.
- Excusé(s) : Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins.
Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Conseillers

POINTS URGENTS

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Objet n°41 - Question orale de la Conseillère Muriel DE DOBBELEER au sujet de l'incivilité environnementale.

L'Assemblée prend connaissance des questions orales de Madame la Conseillère Muriel De Dobbeleer relative à l'incivilité environnementale.

Il y a quelques semaines avait à nouveau lieu, pour sa 8ème édition, l'action BeWapp à laquelle ont pris part pas moins de 88.000 volontaires, sur toute la Wallonie, pour ramasser les déchets présents dans la nature ou le long des rues.

Cette action de nettoyage, aussi efficace soit-elle, ne peut à elle seule nous permettre d'atteindre l'objectif d'un espace public propre et de qualité car elle n'intervient qu'en réaction à un manque de civisme de la part d'une petite partie de la population qui nuit au cadre de vie de tout le reste de la population.

Le premier pilier sur lequel nous devons agir, c'est la prévention, l'éducation et le changement des mentalités : la Wallonie n'est pas une poubelle.

Nous savons que de nombreuses actions sont déjà menées dans le domaine : actions de sensibilisation, d'éducation, de participation citoyenne, installation de caméras de vidéosurveillance sur certains points noirs, amendes doublées pour les incivilités le plus courantes, et d'autres non citées. En revanche, et bien que cela doive rester l'étape ultime, il convient également d'agir sur la sanction en cas de non-respect des règles sans quoi un sentiment d'impunité s'installe. Cette sanction doit être mieux appliquée si on veut « éduquer » la minorité, au bénéfice de tous. Or il nous est revenu qu'il y avait parfois un manque de suivi de la part du

fonctionnaire sanctionnateur provincial et que certaines sanctions émises dépasseraient le délai de rigueur.

Le Collège peut-il répondre aux questions qui se posent :

- Pourriez-vous nous dire, à l'échelle de la commune, quel est le taux d'aboutissement de ces sanctions par le fonctionnaire sanctionnateur provincial ?
- Quelles mesures sont envisagées si, d'aventure, ce manque de suivi était confirmé par des chiffres sur notre territoire ?
- Quelles sont les mesures, préventives et/ou curatives prises par le Collège pour diminuer la quantité de déchets/dépôts sauvages et clandestins sur la voie publique ?
- Quelles est la politique menée par la commune en matière de sanction pour ce type d'incivilités ?

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question orale

Pourriez-vous nous dire, à l'échelle de la commune, quel est le taux d'aboutissement de ces sanctions par le fonctionnaire sanctionnateur provincial ?

Pour des raisons évidentes quant à l'instruction des affaires en cours ou futures, je ne peux donner de chiffres.

Nous vous les transmettrons ultérieurement et de manière confidentielle.

Quelles mesures sont envisagées si, d'aventure, ce manque de suivi était confirmé par des chiffres sur notre territoire ?

Dans le cadre du plan de gestion, cette brique de plus de 170 pages, la ville étudie la possibilité de désigner un fonctionnaire sanctionnateur communal. De nombreuses communes du Hainaut (une trentaine) collaborent déjà avec la Province de Hainaut et son service de fonctionnaire sanctionnateur provincial (3 fonctionnaires sanctionnateurs provinciaux).

Le fonctionnaire sanctionnateur est chargé de traiter le dossier par la voie des amendes administratives si le parquet du Procureur du Roi a décidé de ne pas poursuivre pénalement l'infraction.

Lorsqu'un procès-verbal est transmis au Fonctionnaire sanctionnateur provincial, celui-ci contacte le contrevenant/suspect afin de l'inviter à exposer ses moyens de défense par écrit ou lors d'une défense orale.

Sur base des éléments du dossier, le Fonctionnaire sanctionnateur peut décider d'infliger une amende administrative si les faits sont avérés et l'auteur de l'infraction clairement identifié. L'amende infligée est proportionnelle à la gravité des faits.

En fonction de la défense du contrevenant et/ou des éléments du dossier, le fonctionnaire sanctionnateur peut décider de ne pas infliger une amende administrative (non-lieu ou avertissement) si les faits ne peuvent être clairement établis.

Quelles sont les mesures, préventives et/ou curatives prises par le Collège pour diminuer la quantité de déchets/dépôts sauvages et clandestins sur la voie publique ?

Le service environnement travaille actuellement sur la création d'un plan local Propreté (phase diagnostic en cours).

La Ville a participé dernièrement à différents appels à projets du SPW en rapport avec la propreté publique.

- Subside caméras lutte contre les infractions environnementales (+12500 € subside + 4100 € fond propre)

- Diagnostic implantation poubelles publiques en 2021. 210 poubelles publiques ont été répertoriées et la propreté autour de la majorité a été analysée sur base de 8 constats. Un bureau d'étude a transmis une analyse de notre parc de poubelles publiques et des recommandations sortant des constats réalisés
- Création d'un plan local propreté

D'autres actions ont vu le jour dernièrement :

- Renouvellement du parc de poubelles publiques et notamment remplacement des poubelles publiques les plus délabrées
- Participation au grand nettoyage de printemps BE WAPP et soutien des ambassadeurs de la propreté BE WAPP
- Installation de 3 cendriers vote avec ton mégot
- Installation d'une dizaine de pavé « ici commence la mer »
- Création de flèches de sensibilisation à la propreté publique (sortie à Be Wapp)
- Installation de distributeurs de sacs à déjections canines
- Campagne de communication « une Ville propre, ça donne envie »

D'autres actions seront planifiées prochainement via l'accompagnement en cours de 2 bureaux d'étude pour la création du plan local propreté.

- Quelles est la politique menée par la commune en matière de sanction pour ce type d'incivilités ?

La volonté du Collège est bien de sanctionner les incivilités environnementales trop nombreuses qui salissent notre ville. Nous remercions d'ailleurs ici toutes les personnes actives dans la propreté publique (citoyens bénévoles BE WAPP et ambassadeurs de la propreté, le personnel communal qui nettoie quotidiennement les espaces publics).

Outre, la répression, la sensibilisation à la propreté publique doit être poursuivie pour lutter contre les incivilités.